

## "La zone de libre-échange et les Six et la Grande-Bretagne" dans Le Monde diplomatique (Décembre 1957)

**Légende:** En décembre 1957, le mensuel français Le Monde diplomatique publie un extrait du discours de Jean Monnet, président du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe (CAEUE), au congrès de l'industrie du coton à Harrogate au sujet notamment des différences essentielles entre le Marché commun et le projet britannique de zone de libre-échange.

**Source:** Le Monde diplomatique. Décembre 1957, n° 44. Paris. "La zone de libre-échange et les Six et la Grande-Bretagne", auteur:Monnet, Jean , p. 12.

**Copyright:** (c) Le Monde diplomatique

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/la\\_zone\\_de\\_libre\\_echange\\_et\\_les\\_six\\_et\\_la\\_grande\\_bretagne\\_dans\\_le\\_monde\\_diplomatique\\_decembre\\_1957-fr-055644c2-1959-401a-a243-1dac329ebe8f.html](http://www.cvce.eu/obj/la_zone_de_libre_echange_et_les_six_et_la_grande_bretagne_dans_le_monde_diplomatique_decembre_1957-fr-055644c2-1959-401a-a243-1dac329ebe8f.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

## La zone de libre-échange, les Six et la Grande-Bretagne

par **Jean Monnet**  
président du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe

Marché commun et zone de libre-échange ont ceci de commun que tous deux prévoient un abaissement progressif des tarifs et une élimination des restrictions aux échanges<sup>1</sup>. Mais à partir de là ils diffèrent. Le Marché commun concerne tous les produits des six pays, et les territoires d'outre-mer y sont associés. La zone de libre-échange concerne dix-sept pays européens, mais seulement pour les produits industriels.

Le champ d'application n'est donc pas le même. Quant à leur nature, on dit souvent que la différence entre le Marché commun et la zone de libre-échange consiste dans le fait que le premier comporte un tarif extérieur commun à l'égard des pays tiers, tandis que les membres de la zone de libre-échange conservent chacun leur propre tarif. Ceci est seulement une des différences. J'aimerais attirer votre attention sur les différences essentielles :

Le Marché commun éliminera toutes les actions des Etats, par exemple en matière d'aide aux entreprises, de charges sociales, de transport, qui peuvent fausser les conditions de la concurrence. Le Marché commun comporte une responsabilité commune à l'égard des difficultés, comme si les Six formaient un seul pays. En particulier cette responsabilité commune jouera lorsque l'un des pays aura des difficultés de balance de paiements. De même deux importants fonds d'investissements ont été créés, l'un en faveur des régions européennes sous-développées, l'autre pour le développement des territoires d'outre-mer des Six. De plus le Marché commun prévoit l'établissement d'une politique commune en ce qui concerne l'agriculture, le commerce extérieur, la main-d'œuvre, les transports, ainsi que les règles de concurrence loyale. Ce sont les institutions du Marché commun qui sont chargées d'élaborer cette politique commune. Toutes ou la plupart de ces étapes importantes vers l'union économique des Six ne figurent pas dans le projet de zone de libre-échange.

Il faut que les négociations sur la zone de libre-échange aboutissent sous une forme ou sous une autre, mais nous ne devons pas nous laisser aller à de l'impatience si elles sont lentes. Les différences avec le Marché commun, comme je vous l'ai dit, sont considérables, et ces négociations ne sont pas des négociations ordinaires : un ajustement général de tous nos pays à des formes de relations nouvelles et plus étroites.

Nous devons hâter ces négociations le plus possible. Comme vous le savez, l'O.E.C.E. vient de décider de créer un comité spécial des dix-sept pays membres au niveau ministériel, sous la présidence de M. Maudling ; c'est un pas en avant. La mise sur pied des institutions du Marché commun au début de l'année prochaine doit également faciliter la conclusion des négociations. Je suis convaincu qu'elle sera hâtée par la participation directe et active des institutions du Marché commun.

Vous pouvez mesurer l'importance d'un accord entre la Grande-Bretagne et l'Europe des Six si vous pensez que, dans le revenu national de 185 milliards de dollars des dix-sept pays de l'O.E.C.E., les Six entrent pour 100 milliards et la Grande-Bretagne pour 50 milliards. Pour éviter que cet exemple ne paraisse flatteur, j'ajouterai que le fait que l'Amérique à elle seule ait un revenu national presque double, avec 360 milliards, doit nous rendre modestes.

Je crois que la zone de libre-échange est seulement une première étape. Inévitablement nos liens deviendront de plus en plus étroits. Nos problèmes deviennent de plus en plus semblables. Nous sommes tous des nations commerçantes sur une petite péninsule, dans un monde où les distances diminuent chaque jour. Nous ne sommes qu'au commencement d'une grande et nouvelle époque de l'histoire européenne. Les six pays eux-mêmes ont seulement entrouvert la porte sur cet avenir.

Lorsque je regarde en arrière les sept années qui se sont écoulées depuis 1950, je suis étonné des progrès que nous avons réalisés. Je pense que nous les avons faits en grande partie grâce à la méthode que nous avons choisie, parce qu'elle répond à certains besoins profonds d'une société moderne. De nos jours les gouvernements, et même les gouvernements communistes — comme l'ont montré les récents événements en

Europe centrale et en Russie — doivent satisfaire les aspirations des peuples plus que par le passé. En général l'homme de la rue s'intéresse à son bien-être et non à la guerre ; il se préoccupe de sa vie quotidienne plus que de la puissance de l'Etat. Les nations européennes maintenant poursuivent les avantages tangibles qu'elles trouveront dans leur unité plutôt que dans la perpétuité de leurs anciennes rivalités.

(1) Extraits d'un exposé fait à Harrogate, au Congrès de l'industrie du coton.